Annie-Marguerite Arcangioli
Enfances







CROIX-ROUGE FRANÇAISE

COMITÉ
de
CLERMONT-FERRAND

Tél. 68-55
Chèq. Post. 369-28

Clermont-Ferrand, le 196

5, Rue Ballainvilliers

AVIS TRES IMPORTANT

Il est rappelé aux titulaires du diplôme secouriste que, si ce dernier ne confére aucun droit, il implique un triple devoir :

1°) Assistance bénévole à tous malades ou bléssés.

2°) Participation aux activités des Equipes Secouriste Croix-Rouge : entretien et perfectionnement des connaissances, postes de secours, etc ...,

(Renseignements et inscriptions au Comité, 5, Rue Ballainvilliers, tous les jours de 14 à 18 heures, sauf le samedi.)

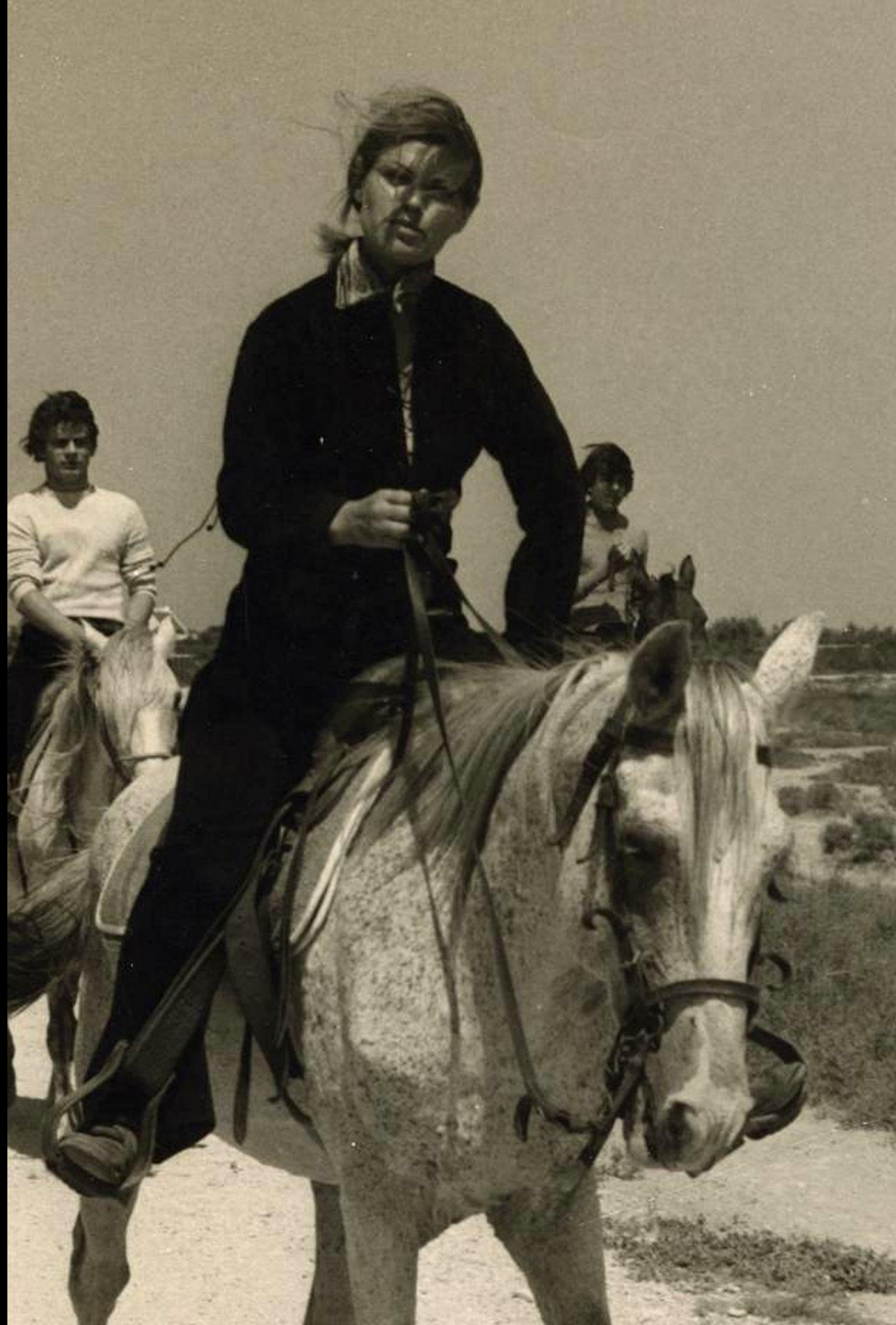
3°) EN CAS DE DECLANCHEMENT DU PLAN O.R.S.E.C.

(2 coups de la sirène municipale de 45 secondes, séparés par un temps mort de 20 secondes) SE PRESENTER DE TOUTE URGENCE A L'HOPITAL GENERAL Rue Ste Rose, POUR SE METTRE A LA DISPOSITION DES RESPONSABLES CROIX-ROUGE, EUX-MEMES AU SERVICE DES POUVOIRS PUBLICS.

-:-:-:-:-:-:-











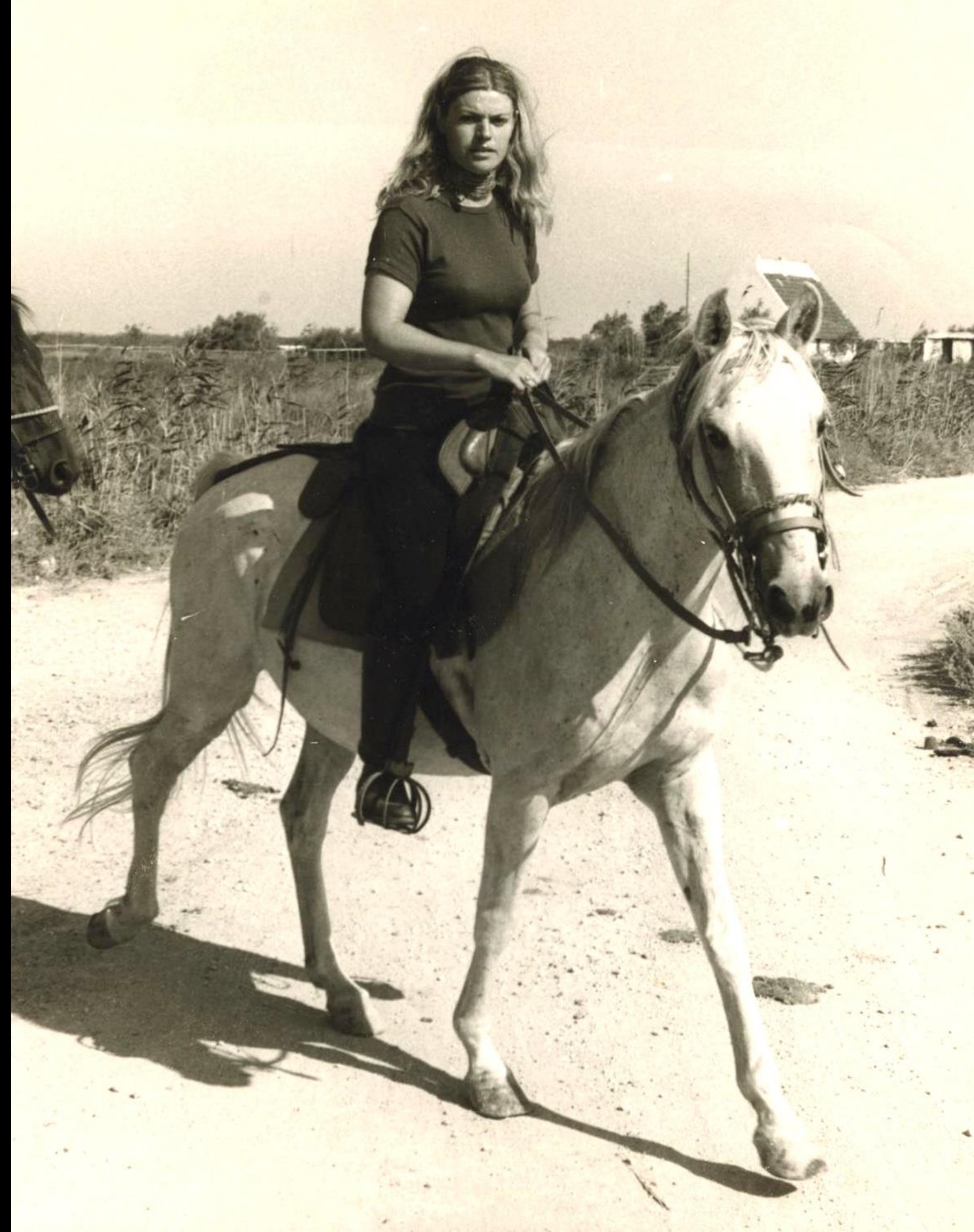

PREUVE sans RETOUCHE











Neuvic, le 22 juin 1964.

Ma chère Annie.

Je pense que tu dois être en plein dans les révisions. J'espère que tu te sens en forme et que tu vas faire tout ton possible. Je pense bien à toi et j'irai dimanche à Pennacorn à ton intention.

Dès que tu auras passé ton examen tu serais gentille de m'écrire pour me donner tes impressions et je compte sur toi pour me dire le résultat car dans "la Montagne" il n'y a que les résultats de l'Académie de Clermont.

Si tu peux venir au cours de ces vacances je serai contente de te voir.

Je t'embrasse bien des fois. Ta mamy [illegible]

NEUVIC-D'USSEL (Corrèze)
La Chapelle de Pennacorn.

Editions Artistiques G. BACUET, NEUVIC (Corrèze).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SERVICE NATIONAL DE LA PROTECTION CIVILE

1962 63 64 SNPC

Préfecture de P.D.D N° 1690

CARTE DE SECOURISTE DE LA PROTECTION CIVILE



M ARCANGIOLI, Prénom : Marguerite

Domicile : 47 Rue de la Condomine

Clermont Ferrand (Dép' : P.D.D)

Né le 5.II.1945 Clermont FD (Dép' P.D.D)

Délivrée à Clermont FD, le 3.I 1963

Le Titulaire, R. *Le Préfet,*

N. B. — Le titulaire de la présente carte est personnellement habilité à apporter son concours aux services de police et de protection civile en cas d'accident ou de catastrophe.
(Cir. min. n° 87 du 19 février 1957)


C-2



CRF CRF CRF

CROIX-ROUGE FRANÇAISE



CERTIFICAT DE SECOURISTE

DE LA

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Décerné le 14 Janvier 1963

à Mademoiselle ARCANGIOLI Annie



Le Président du Comité de CLERMONT FERRAND

Le Directeur de l'Enseignement de la C. R. F.

Le Président de la C. R. F.

André François-Poncet

N° 522.592

CRF CRF







JEANNE D'ARC
MONT-FERRAND

IDENTITÉ SCOLAIRE

de philo 5.

soussignée, certifie que

Nom : GARCANGIOLI.

Prénoms : Annie, Marguerite

Née le 5 novembre 1943.

à Paris

Domicile : 4 rue la condamine Clermont Fd

est élève dans mon Établissement.

Le 6 octobre 1962

LA DIRECTRICE,

M Bellet



ANNÉE 19 62 19 63.

	8 - 9	9-10	10-11	11-12		14-15	15 16	16-17
LUNDI	P	P	Tp S.N	Italien 1/2				
MARDI	Tp phie 1/2	Littérature	P	P			Anglais	Géographie
MERCREDI	Chimie Math.	Histoire	P.A 1/2	P.A				
JEUDI	P	P	P	Gym.				
VENDREDI	Gym	Math	S.N.	Italien 1/2		Anglais	Histoire	
SAMEDI	Géo	physique	P	P		T.C 1/2	T.C	

Observations spéciales : autorisation à ma fille de sortir après les repas de midi, et en cas d'absence des professeurs -

VISA DES PARENTS, LA DIRECTRICE,

UNIVERSITÉ DE CLERMONT
SERVICE DU BACCALAURÉAT

RELEVÉ DES NOTES

Obtenues au baccalauréat de l'enseignement du second degré par le candidat ci-dessous désigné.

Iere PARTIE

5e SÉRIE : **MOD**

SÉRIE	CENTRE	NOM	PRÉNOMS	No ANONYMAT	No JURY
15	11	ARCANGIOLI	MARGUERITE JEAN	2723	26

No DE TABLE	LIEU DE NAISSANCE	DÉPARTEMENT	DATE DE NAISSANCE		
2628	PARIS 18EME	SEINE	5	11	45

DÉJA TITULAIRE Iere PARTIE

Série	Année	Acadé.	Mention

ADMIS

Oral de

	Coef.	Notes affectées du coefficient
Compos. français (2)	6	63
1e langue vivante	2	20
2e langue vivante	3	28 5
Scienc. physiques	7	21
Mathématiques	8	84
Hist. Géographie	3	33
Oral 1ere Langue	2	32
Educati. physique	1	11,5
(3) Dessin ou musiq. ou couture		
Langue vivante (facultative)		
TOTAL OBTENU	Jury +	293 27

Décision du Jury: Admise P

soit Admis mention
soit Eliminé
soit Oral de Contrôle

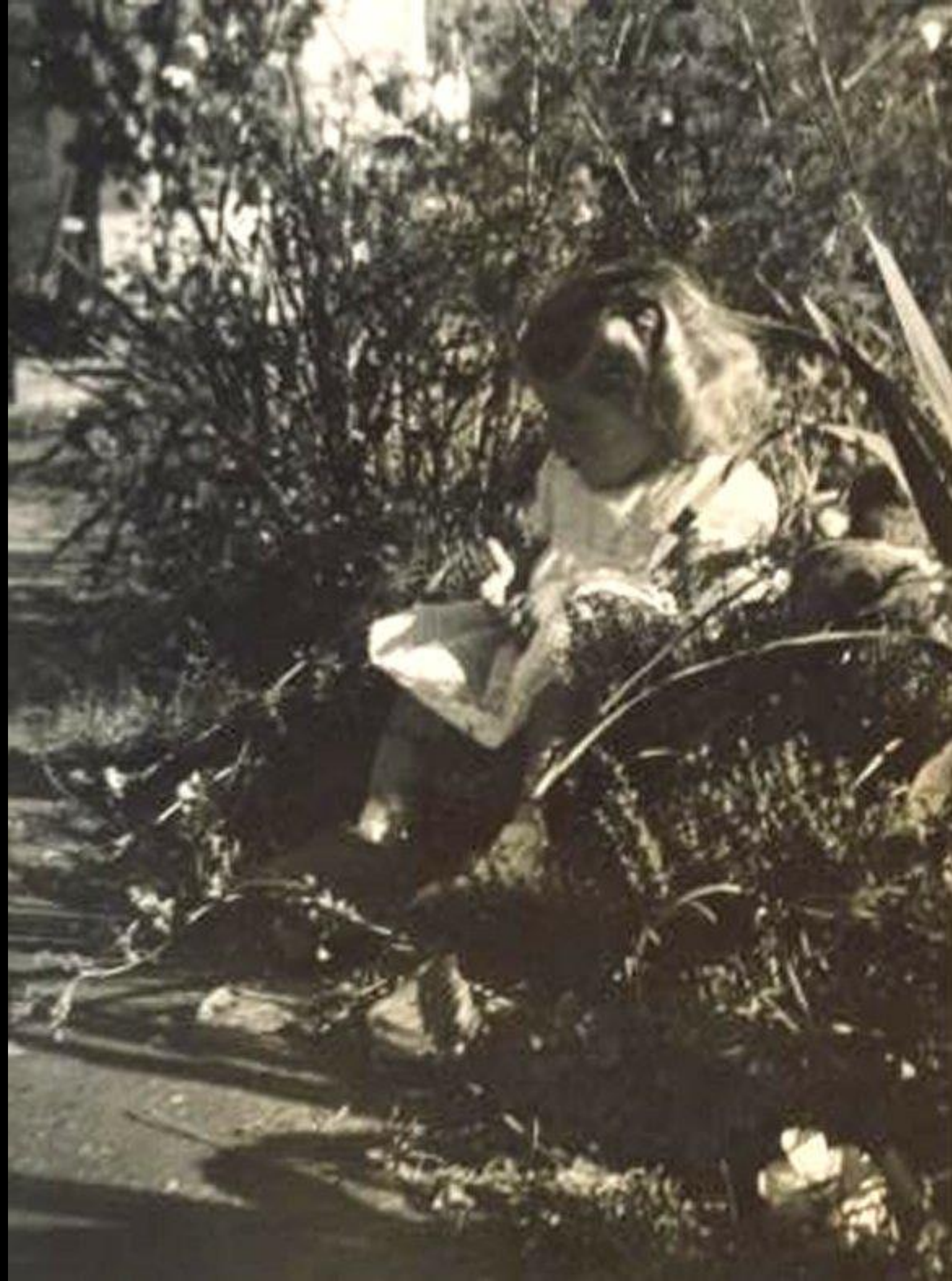
(1) Déduire 10 points pour les c dispensés d'éducation physiqu

(2) Une note inférieure à 5/20 à l et la note 0 à toute autre épre sauf décision contraire du jury

(3) Seuls sont inscrits les points (article 3 de l'arrêté).

NB - Le candidat appelé à l'oral de contrôle recevra sa convocation pa

SCIL Lyon 37825 4/62







R. F.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BREVET
DE SECOURISTE DE LA PROTECTION CIVILE

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les procès-verbaux du Jury d'examen, en date du I5 et 22 Décembre I962, *déclarant que M* A R C A N C I O L I Marguerite, *né le* 5 Novembre I945, *a subi avec succès les épreuves exigées des candidats au* Brevet de SECOURISTE DE LA PROTECTION CIVILE

*Délivre à M.*adame A R C A N C I O L I Marguerite *le présent brevet.*

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 Janvier 1963.

Pour le Ministre de l'Intérieur :

Le Préfet du Puy-de-Dôme

R.

N° I 6 9 0

RELEVÉ DES NOTES

DE CLERMONT
ACCALAURÉAT

Obtenues au baccalauréat de l'enseignement du second degré par le candidat ci-dessous désigné.

Ière PARTIE

Année 1962

5e SÉRIE : **MODERNE**

NOM	PRÉNOMS	No ANONYMAT	No JURY
ARCANGIOLI	MARGUERITE JEAN	2723	26

LIEU DE NAISSANCE	DÉPARTEMENT	DATE DE NAISSANCE		
PARIS 18EME	SEINE	5	11	45

DÉJA TITULAIRE Ière PARTIE			
Série	Année	Acadé.	Mention

ADMISSION : 320 (1)

Oral de contrôle :
7/10 de ci-dessus

	Coef.	Notes affectées du coefficient
(2) Compos. françai.	6	63
Ie langue vivante	2	20
2e langue vivante	3	28,5
Scienc. physiques	7	21
Mathématiques	8	74
Hist. Géographie	3	33
Oral Ière Langue	2	32
Educati. physique	1	11,5
(3) Dessin ou musiq. ou couture		
Langue vivante (facultative)		
TOTAL OBTENU		293
Jury +		27

Décision du Jury

(1) Déduire 10 points pour les candidats régulièrement dispensés d'éducation physique.

(2) Une note inférieure à 5/20 à la composition française et la note 0 à toute autre épreuve sont éliminatoires, sauf décision contraire du jury.

(3) Seuls sont inscrits les points excédent la note 10 (article 3 de l'arrêté).

NB - Le candidat appelé à l'oral de contrôle recevra sa convocation par un prochain courrier.







